

ISSN 1818-6998

**LES CAHIERS DE L'IGRAC**  
**\_\_\_\_\_Numéro 20, décembre 2021\_\_\_\_\_**



---

**Publication semestrielle de l'Interdisciplinaire Groupe  
de Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**



Les opinions exprimées dans les différents articles sont celles de leurs auteurs et nullement des *Cahiers de l'IGRAC*.



**LES CAHIERS DE L'IGRAC**  
**\_\_\_\_\_Numéro 20, décembre 2021\_\_\_\_\_**



---

**Publication semestrielle de l'Interdisciplinaire Groupe  
de Recherche sur l'Afrique Contemporaine (IGRAC)**



**PUBLICATION SEMESTRIELLE DE L'INTERDISCIPLINAIRE GROUPE DE  
RECHERCHE SUR L'AFRIQUE CONTEMPORAINE (IGRAC)**

**Directeur de publication**  
Joachim Emmanuel GOMA-THETHET

**Rédacteur en chef**  
Patrice MOUNDZA

**Comité de rédaction**

Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Patrice Moundza, Jean-Félix Yekoka, Joseph Zidi, Marcel Ipari, Etanislav Ngodi, Laurent Gakama, Dieudonné Moukouamou Mouendou.

**Comité scientifique**

Florence Bernault, Professeur (Université Paris VII), André Patient Bokiba, Professeur (Université Marien Ngouabi), Odile Goerg, Professeur (Université Paris VII), Bruno Lapika Dimonfu, Professeur ordinaire (UNIKIN /CERDAS), Kasongo Lumumba-Tukumbi, Professeur (Cornell University), Bonaventure Maurice Mengho, Professeur (Université Marien Ngouabi), Abraham Constant Ndinga Mbo, Professeur (Université Marien Ngouabi), Dominique Ngoïe-Ngalla, Professeur (Université Marien Ngouabi), Scholastique Dianzinga, Professeur (Université Marien Ngouabi), Charles Zacharie Bowao Professeur (Université Marien Ngouabi), Virginie Waniaka Bonguen Oyongmen, Maître de conférences (Université de Yaoundé I), Emmanuel Banywesize Mukambilwa, Professeur ordinaire (Université de Lubumbashi), Bamba Mamadou, Maître de conférences (Université Alasane Ouattara, Bouaké), Hugues Mouckaga, Professeur (Université Omar Bongo de Libreville), Jean François Owaye, Professeur (Université Omar Bongo de Libreville), Marcel Nguimbi, Professeur (Université Marien Ngouabi), Auguste Nsonssissa, Maître de conférences (Université Marien Ngouabi).

**Adresse**

Interdisciplinaire Groupe de Recherche sur l'Afrique Contemporaine  
IGRAC

---

B P : 2 642

FLASH/UMNG, Brazzaville (République du Congo)

Site : [www.igrac.cg](http://www.igrac.cg)

E-mail : [igrac.congo2018@gmail.com](mailto:igrac.congo2018@gmail.com) / [contact@igrac.cg](mailto:contact@igrac.cg)

Tél. : + 242 05 526 70 40 / 05 532 30 91 / 05 551 89 42



## SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| <b>Éditorial</b>  | 11  |
| <b>Articles</b>   |     |
| <i>Histoire</i>   |     |
| Noël Christian-Bernard OBIANG NNANG, <b>Du <i>muthos</i> au <i>logos</i> dans la Grèce classique : de la médecine mythographique (« mythothérapie ») au Serment d’Hippocrate</b>      | 13  |
| Korê Ebenezer SEDEGAN et Codjo Richard AKODANDE HONMA, <b>Le coup d’État du 26 octobre 1972 : militantisme et engagement politique de la jeunesse béninoise de 1972 à 2016</b>        | 33  |
| André Dominique YAPI, <b>Les tentatives de mise en œuvre d’une politique de « responsabilisation » des paysans en Côte d’Ivoire (1991-2008)</b>                                       | 51  |
| René NGATSAKO, <b>Au cœur de l’économie lignagère (XIX<sup>e</sup> siècle), la femme moyi, une source d’enrichissement</b>  | 73  |
| Émilie ZOLA KALUFUAKO, <b>Donatien Dibwe dia Mwembu : Parcours d’un érudit</b>  | 85  |
| Victor MOUSSOUKI MPANDI et Joachim Emmanuel GOMATHETHET, <b>Les associations œcuméniques françaises et la question de l’éducation à la paix en République du Congo de 2007 à 2017</b> | 109 |
| <i>Géographie</i>   |     |
| Lacina FOFANA, <b>Infrastructures préscolaires et niveau de scolarisation en côte d’ivoire : cas du préscolaire à Korhogo</b>   | 129 |
| Ferdinand NDZANI et Omad Laupem MOATILA, <b>Recours à la médecine traditionnelle des populations de Talangai à Brazzaville (République du Congo)</b>                                  | 151 |
| Christian MALIKI, <b>Le transport par taxis-motos à Kinshasa (République Démocratique du Congo)</b>   | 171 |

### *Communication et Sociologie*

Richard Macaire LENGO, **Les déterminants électoraux au sein de l'Église Évangélique du Congo en République du Congo** 187

Ramatou TRAORÉ, Adaman SINAN et Zié SORO, **Stratégies d'adaptation des producteurs de mangues face au changement climatique à Korhogo** 211

Chancelv ITOUA AWOUÉ, **Ekongo : une danse traditionnelle de la Cuvette (République du Congo)** 237

Célestin Yao AMANI, Yao Macquaire et Claude Yao AKOUÉ ANGORAN, **Hausse du niveau de la mer et adaptation des populations insulaires de Lahou Kpanda** 247

Martin Armand SADIA et Baban Marie Grâce Laeticia BOA, **Obstacles à la participation des éducateurs ivoiriens de la protection judiciaire aux sessions de formation continue : approche par les représentations sociales (Littoral Ivoirien)** 269

Catin NGUEABAYE, Gertrude NDEKO et Aristide EWAMELA, **Microcrédits et besoins de survie des ménages ruraux au Tchad : analyse de l'impact du dispositif de microcrédit sur l'économie locale dans la province de Mayo Kebbi Ouest** 291

Raymond Francis MABOUNDOU et Patient Bienvenu MOUZINGA-KIMBAZA, **L'imaginaire de la covid-19 et mesures prophylactiques à Brazzaville (Congo). Perspectives psycho-anthropologiques** 311

### *Philosophie et Sciences de l'éducation*

Touré Bienvenu METAN, **Mondialisation et choc des civilisations : la recomposition géopolitique d'un nouveau monde** 339

Joseph BEOGO, **Le manque d'intérêt pour la lecture des écoliers aujourd'hui : causes et solutions** 359

Kanndanan Insiata OUATTARA et Gaspard Inanan KOUEIWON, **Perceptions des filles des classes de 3<sup>ème</sup> et choix d'orientation en seconde c : cas du lycée municipal Djibo Soukalo de Bouaké** 373

Kouakou Mathias AGOSSOU et KOUADIO Kouamé Armel, **Développement diachronique et perception de la délinquance juvénile sur les résultats scolaires des élèves : cas du lycée moderne de la ville de Duékoué (côte d'ivoire)** 387

*Arts et Littérature*

Renaud-Guy Ahioua MOULARET, **Centres de lecture et d'animation culturelle et développement de la lecture publique en Côte d'Ivoire** 413

Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURÉ, **Enseignement des arts plastiques dans le système éducatif ivoirien** 443

Koudou David DAKOURY et Amadou COULIBALY, **Les manifestations de la théorie brechtienne dans *Mère Courage et ses enfants*** 465

Dieudonné MOUKOUAMOU MOUENDO, **Le fleuve Congo dans l'imaginaire poétique de Jean-Baptiste Tati Loutard** 481

## Éditorial

Depuis sa mise en place en 2006, *Les Cahiers de l'IGRAC*, revue de l'Interdisciplinaire Groupe de Recherche en Afrique Contemporaine de l'Université Marien Ngouabi paraît régulièrement, suivant une cadence qui s'est accélérée depuis 2019. Jusqu'à cette période, en effet, le rythme de parution était d'un numéro par an. Celui-ci était publié au mois de juin. Au regard de nombreuses sollicitations et dans sa volonté de s'ouvrir à un public de plus en plus croissant, les membres de l'IGRAC ont pris la résolution, depuis cette année, de sortir deux numéros par an. Ils ont fixé le mois de décembre comme période de parution du second numéro. Ce vingtième numéro que *Les Cahiers de l'IGRAC* publie maintenant obéit à cette démarche à la fois prospective et discursive.

Dans sa livraison de juin 2021, la revue a publié un numéro spécial, qu'elle a consacré aux professeurs Dominique Ngoïe-Ngalla et Marcel Nguimbi. Les motivations ayant conduit à la matérialisation de ce qui fut une promesse ferme y sont largement déclinées. Mais pour continuer à perpétuer la vision de la revue et pour lui permettre de garder sa philosophie d'être un espace de diffusion des savoirs interdisciplinaires, *Les Cahiers de l'IGRAC*, dans ce numéro spécial, a prévu un varia où un certain nombre de textes venus d'horizons scientifiques divers ont été placés.

Ce vingtième numéro revient à ses fondamentaux. Par la variété et la densité des articles reçus, dans ces colonnes, il conforte cet idéal de se mettre au service de l'interdisciplinarité, de faire sa promotion, afin d'encourager, voire de favoriser le dialogue entre disciplines relevant des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales. Dialogue entre disciplines, oui, mais dialogue aussi entre universités et autres institutions de recherche africaines. À ce jour, plus d'une quinzaine de pays africains s'intéressent aux *Cahiers de l'IGRAC* par le biais des chercheurs qui relèvent de leurs institutions académiques. Les articles publiés dans la présente livraison viennent du Bénin, Burkina Faso, des deux Congo (République du Congo et République démocratique du Congo), et de la Côte d'Ivoire, du Gabon.

Pour faire la promotion de ces structures et favoriser une meilleure diffusion des recherches des personnes qui y travaillent, en plus de sa version papier, *Les Cahiers de l'IGRAC* publie en ligne des textes originaux. La communauté savante est vivement encouragée à consulter ces travaux aussi divers que variés de chercheurs africains,

de plus en plus déterminés à repousser le plus loin possible les frontières de la recherche en Afrique et de contribuer, par leurs actions, au développement de ce continent.

**Pr. Joachim Emmanuel GOMA-THETHET**  
Directeur de publication

# **Les déterminants électoraux au sein de l'Église Évangélique du Congo en République du Congo**

Richard Macaire LENGO\*

## **Résumé**

Le communautarisme identitaire est intimement lié aux enjeux du pouvoir politique aussi bien en Afrique qu'au Congo, notamment lors des périodes électorales générant parfois des conflits armés à caractère ethno-tribal. Ce phénomène caractéristique du paysage politique païen n'épargne pas l'Église qui reste pourtant fondée sur un code moral strict. C'est le cas de l'Église Évangélique du Congo où différentes identités ethno-tribales déterminent le résultat du vote. En effet lorsque la rivalité électorale oppose deux candidats appartenant à deux zones d'influence politiques différentes, c'est l'identité ethnico-zonale qui détermine le résultat du vote. À contrario quand l'élection concerne deux candidats issus d'une même zone d'influence politique, l'identité ethnique se révèle décisif dans le résultat du scrutin. Si bien que les résultats de l'élection sont, dans une large mesure, assujettis aux déterminants ethniques et tribaux. Au bout du compte, les enjeux électoraux au sein de l'Église Évangélique du Congo obéissent aux logiques identiques à celles en vigueur dans le monde païen. Néanmoins il existe des exceptions à ce déterminisme électoral au point où les candidats issus des ethnies considérées comme numériquement minoritaires sont élus au niveau de l'exécutif de cette arène épiscopale. Ce qui traduit une certaine rationalité dans le choix des électeurs.

## **Mots-clés**

Église, Paysage politique païen, Déterminants électoraux, Identité chrétienne, Identité ethnico-zonale, Identité départementale, Identité ethnique.

## **Abstract**

Identity communitarianism is intimately linked to the challenges of political power both in Africa and in the Congo, especially during

---

\* Docteur en sociologie à la Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville-République du Congo).  
E-mail : [richardolengo@gmail.com](mailto:richardolengo@gmail.com) ; [lengoglorielle@yahoo.fr](mailto:lengoglorielle@yahoo.fr)

electoral periods which sometimes generate armed conflicts of an ethno-tribal nature. This characteristic phenomenon of the pagan political landscape does not spare the Church, which nevertheless remains founded on a strict moral code. This is the case with the Evangelical Church of Congo where different ethno-tribal identities determine the outcome of the vote. Indeed when the electoral rivalry opposes two candidates belonging to two different political zones of influence, it is the ethnico-zonal identity which determines the result of the vote. Conversely, when the election concerns two candidates from the same area of political influence, ethnic identity is decisive in the outcome of the ballot. As a result, the election results are, to a large extent, subject to ethnic and tribal determinants. Ultimately, the electoral issues within the Evangelical Church of the Congo obey logics identical to those in force in the pagan political world. However, there are exceptions to this electoral determinism to the point where candidates from ethnicities considered numerically in the minority are elected to the executive level of this episcopal arena. This reflects a certain rationality in the choice of voters.

**Keywords**

Church, Pagan political landscape, Electoral determinants, Christian identity, Ethnico-zonal identity, Departmental identity, Ethnic identity.

**Introduction**

Les enjeux du pouvoir politique en Afrique sont indissociables de l'ethnicité ou du communautarisme identitaire qui se manifeste généralement lors des périodes pré-électorales, électorales et post-électorales. L'histoire contemporaine de l'Afrique, notamment sur l'organisation, le déroulement et la publication des résultats des élections, permet d'apprécier ce phénomène qui génère souvent des conflits armés, fondés sur l'appartenance tribale, ethnique, régionale (J. Tonda, 1998, 2015 ; A. Kouvouama, 2019 ; J-F. Bayart, 2018 ; A. Mbembe, 1998 ; R. Bazeguissa-Nganga, 2001, 2014 ; R.G. Gambou, 2006 ; D. Ngoïe-Ngalla, 1993). Ce phénomène s'est amplifié au cours de la décennie 1990, au lendemain du vent démocratique qui a débouché sur la fin formelle des régimes monolithiques en Afrique. D'ailleurs, il existe une abondante littérature africaniste sur la

thématique de l'ethnicité et sa place dans le jeu politique africain. Jean-Pierre Missié (2008) conçoit l'identité départementale comme un dénominateur commun, mieux un repère à travers lequel les membres se reconnaissent et se retrouvent par l'exhibition de cette ethnicité politique (F. Bernault, 1996, p. 362) ou territorialité politique. Xavier Bienvenu Kitsimbu (2006) affirme que la question ethnique qui constitue une réalité vivante en Afrique en général et au Congo en particulier, ne peut être dissocié ou isolée de la pratique politique. Nestor Kobenan Tan (2019, p. 256, 255-292) évoque la logique d'exclusion arborée sous la forme des particularismes excessifs et atrophiant. Dans cette même lancée Marcel Nguimbi (2005, p. 29-34) déconstruit le concept d'identité close en préconisant le dépassement de l'identité communautaire, articulée sur le village, la tribu, la région voire l'État, laquelle identité serait, selon lui, considérée comme exclusive et antithétique de l'« identité plurielle » pour reprendre la formule de Bernard Lahire (1998). Patrice Joseph Wetjen (2010, p. 51-52) renchérit en promouvant l'intégration dans un système de solidarité élargie. Moustapha Tamba (2014, p. 97-111), quant à lui, soulève la question du dénigrement à caractère tribalo-ethnique qui se manifeste lors des périodes électorales en Afrique et singulièrement au Sénégal. Jean François Bayart (2018, p. 111) épingle pour sa part le problème de l'arborescence de l'emblème identitaire entretenue par chaque camp lors des élections.

L'idée qui se dégage de toutes ces analyses est celle de la promotion de l'identité ethnique ou du communautarisme identitaire, inscrite dans une logique d'exclusion axée sur un fonctionnement ethnique qui se fait presque en vase clos pour reprendre les termes de Gilbert Mubanguï Bet'Ukany (2014, p. 257-258) et Patrice Joseph Wetjen (2010, p. 51-52).

Ce phénomène, reconnu généralement comme l'apanage de l'environnement politique païen, épargne-t-il l'Église qui, par principe, reste caractérisée par un rigorisme des pratiques sociales fondées sur les préceptes bibliques et la distance d'avec les logiques du « monde » ?

L'hypothèse que nous formulons et développons dans cette réflexion en nous appuyant sur le cas spécifique de l'Église Évangélique du Congo (E.E.C)<sup>1</sup> est la suivante : l'identité ethnico-zonale détermine le

---

<sup>1</sup> Nous faisons une analyse de contenu des résultats des élections primaires au poste de Président de l'EEC en 2016.

résultat du vote lorsque la rivalité électorale oppose les candidats de deux zones d'influence politique différentes. Cependant quand l'élection oppose deux candidats d'une même zone d'influence politique et d'ethnies différentes, c'est finalement l'identité ethnique qui constitue la variable déterminante du résultat du vote. À ce moment, l'identité ethnique devient la ligne de démarcation entre les candidats. C'est ce que nous nommons par logiques du « monde » dans le cadre de cette réflexion et qui sont comprises comme des pratiques foncièrement incompatibles avec la logique incarnée par la loi de Dieu (R. M. Lengo, 2021, p. 86-88). C'est aussi dans cette perspective que Philippe Mabiala (2012, p. 130) confronte la logique du monde avec l'esprit de l'Église en arborant la fameuse expression johannique « être dans le monde sans être du monde » qui veut dire que l'Église doit être le lieu où l'Évangile est annoncé en contradiction avec l'esprit du monde.

Il s'agit là précisément d'une question identitaire. En effet, l'identité chrétienne constitue un dénominateur commun pour l'ensemble des chrétiens. Elle est la marque à travers laquelle les chrétiens sont reconnus comme faisant partie d'une même famille (la famille chrétienne) et partageant les mêmes valeurs fondées essentiellement sur le message du Christ qui prône, entre autres valeurs, la charité. Le texte biblique de Galates (5, 22) qui fait le portrait des qualités, mieux des valeurs qui s'imposent au chrétien en tant que personne « née de nouveau » est une référence biblique incontestable. C'est ce que l'on nomme allusivement par « fruits de l'esprit » en milieu chrétien. Ils assurent au chrétien une reconnaissance sociale en tant que tel. Cette identité sociale impose aux chrétiens une posture basée sur une nette démarcation avec les logiques païennes. En effet, l'identité chrétienne prescrit aux chrétiens de briller par l'exemple dans la pratique sociale. C'est tout le sens de la célèbre formule enjointe par l'Évangile selon laquelle, il leur est recommandé d'être : « sel de la terre et lumière du monde ». L'identité chrétienne est une construction (acquisition) sociale et constitue un indicateur du témoignage chrétien.

La définition de l'identité ethnico-zonale (R. M. Lengo, 2021, p. 88-91) au sens de cette recherche est beaucoup plus étendue du fait qu'elle peut faire référence, tant au département (cas du Pool) qu'à une interconnexion départementale. L'identité ethnico-zonale renvoie ici à un ensemble macroethnique (R. Bazenguissa-Ganga, 2001, X. B.

Kitsimbou, 2006, p. 8) par rapport aux concepts d'identité départementale et ethnique. L'identité ethnico-zonale apparaît alors comme une conjonction des identités ethniques plutôt qu'une addition ou une juxtaposition des ethnies. Elle est fondée sur un certain esprit, une certaine complicité et une cohésion entre les différentes ethnies qui la composent. Excepté le cas du Pool<sup>2</sup> comme susmentionné, l'identité ethnico-zonale constitue une identité politique collective fondée sur une connexion pluriethnique circonstancielle. Elle est une construction symbolique, une représentation qui hante l'imaginaire des chrétiens de l'Église Évangélique du Congo et qui se manifeste particulièrement lors des périodes électorales. Aussi, a-t-elle une grande emprise sur les délégués lors des synodes électoraux du fait qu'elle oriente généralement leurs actions, c'est-à-dire leurs choix. Le concept de « territoire » employé par Abel Kouvouama (2019) et qui constitue, aussi bien un espace approprié que le support d'une identité collective, peut être compris comme allant dans le même sens.

L'identité ethnico-zonale a pour fondement les barrières symboliques légitimées par l'imaginaire des chrétiens et qui les rangent dans tel camp ou dans tel autre. Raison pour laquelle, le terme « camp », employé par Joseph Tonda (1998, p. 50-67) pour peindre l'environnement de guerre dans la partie nord de Brazzaville lors des « événements du 5 juin 1997 », quoique pertinent, ne saurait suffisamment cadrer avec la réalité de l'EEC<sup>3</sup> et se révèle comme scientifiquement moins adapté, car renforçant le clivage politique classique Nord-Sud qui domine l'imaginaire des acteurs sociaux en République du Congo (J.P. Missié, 2008).

L'identité départementale est comprise comme un signe distinctif à travers lequel on reconnaît les différentes identités ethniques qui composent un département. Comparativement à l'identité ethnico-zonale, elle est limitée à un département. Il s'agit, en d'autres termes, d'une identité politique collective commune à tous les membres

---

<sup>2</sup> Pour ce qui est du Pool, l'identité départementale est en même temps l'identité ethnico-zonale. Autrement dit, si l'on s'en tient à la carte électorale de l'EEC, la zone du Pool est constituée uniquement du département du Pool. Contrairement aux zones du Grand-Niari et du Nord où il y a une connexion interdépartementale.

<sup>3</sup> Essentiellement constituée de trois zones d'influence politiques : la zone Nord, la zone Pool et la zone Grand-Niari.

appartenant aux différentes ethnies composant un département. Elle est aussi exploitée de façon circonstancielle (lors des périodes électorales).

L'identité ethnique quant à elle se laisse comprendre comme une marque propre et singulière à travers laquelle on reconnaît les membres d'une ethnie et qui est essentiellement fondée sur la langue. Elle demeure plus restrictive par rapport à l'identité départementale dont elle constitue une composante. L'identité départementale constituant à son tour une composante de l'identité ethnico-zonale au sens de cette réflexion.

C'est justement pour cette raison que nous préférons le concept « d'identité ethnico-zonale » à ceux d'identité ethnique et départementale que nous jugeons comme globalement limités par rapport aux objectifs de cette réflexion. En outre, dans l'identité zonale, il y a dilution symbolique de toutes les autres identités, qu'elles soient départementales ou ethniques. En effet, la mise en valeur de l'identité « ethnico-zonale » impose un état de latence aux identités ethniques et départementales. Cette dilution se manifeste distinctement lors des synodes électoraux de l'EEC où l'identité « ethnico-zonale » supplante généralement les identités ethniques et départementales, excepté le cas du Pool puisque l'identité départementale représente en même temps une identité politique collective pour les délégués synodaux de cette zone d'influence politique.

Au bout du compte, l'identité « ethnico-zonale » devient une réalité sociologique distincte de l'identité départementale telle que conçue par Jean-Pierre Missié (2008), encore moins de l'identité ethnique au sens classique du terme. Ces trois concepts<sup>4</sup> que nous adaptons à la particularité de chaque zone d'influence politique de l'EEC, nous servent d'outils d'analyse des résultats des primaires de l'élection au poste de président de l'EEC en 2016.

Par ailleurs, cernant la politisation de l'environnement ecclésial, Jean-François Bayart (1989, p. 275) a su, à la suite de Fabien Eboussi Boulaga (1974, p. 286), établir le parallélisme entre les pratiques politiques au niveau de l'État, qualifiées volontiers de « logiques du monde » (R. M. Lengo, 2021) et celles en vigueur au sein des églises chrétiennes. Jean-Pierre Missié (2006) déconstruit l'attitude des entrepreneurs politiques chrétiens qui instrumentalisent l'identité ethnique au sein de l'Église à des fins politiques et clientélistes.

---

<sup>4</sup> Identité ethnique, identité départementale, identité ethnico-zonale.

Philippe Mabiala (2012, p. 57-60) pointe du doigt la soif insatiable du pouvoir pour « se servir et non servir » entretenue par les hommes de Dieu et les laïcs au sein de l'Église. Il affirme : « [...] comme en politique, discréditer les concurrents potentiels, afin de pouvoir mettre les chances de son côté, est une stratégie payante ». L'archevêque Sylvano M. Tomasi, cité par P. J. Wetjen (2010, p. 12), stigmatise les allégeances tribales qui gangrènent le milieu religieux. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette réflexion, puisque l'enjeu théorique ici est d'établir le parallélisme entre les « logiques » politiques du monde païen et celles en vigueur en milieu ecclésial.

L'objectif général de cette réflexion consiste à démontrer que les déterminants électoraux au niveau de l'Église Évangélique du Congo sont presque identiques à ceux en vigueur dans le monde politique païen lors des élections majeures. A cet objectif général, nous joignons trois objectifs spécifiques suivants :

- présenter les cadre légal et institutionnel, le système électoral ainsi que la carte électoral de l'EEC ;
- prouver que l'identité ethnico-zonale détermine le résultat du vote quand l'élection oppose deux candidats appartenant à deux zones d'influence politique ;
- montrer que l'identité ethnique se révèle décisif dans le résultat du vote lorsque l'élection oppose deux candidats d'une même zone d'influence politique.

Le modèle sociologique forgé par Paul Lazarsfeld et son équipe de l'Université de Columbia (P. Lazarsfeld et *al*, 1944) qui prône le déterminisme électoral a été choisi comme cadre théorique pour comprendre les déterminants électoraux au sein de l'EEC. Car si l'on s'en tient à ce modèle théorique, on pourrait penser a priori que l'issue de l'élection serait toujours connue par anticipation. On est alors en plein dans le déterminisme social (E. Durkheim, 2013).

Comme démarche méthodologique, outre la recherche documentaire et internet, nous nous sommes servi de l'analyse de contenu en faisant le décryptage des résultats des élections primaires au poste de Président de l'Église Évangélique du Congo en 2016<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Cf. Journal le chemin n°288, Juillet-août 2016, p. 6-7.

Nous présentons le cadre légal et institutionnel, le système électoral<sup>6</sup> ainsi que la carte électorale de l'Église Évangélique du Congo (E.E.C) dans un premier temps. Dans un second et sur la base des histogrammes et diagrammes présentant les résultats des élections dans les deux zones qui nous servent de cadre d'analyse, nous confrontons d'abord les résultats de deux candidats appartenant à deux zones d'influence politiques différentes<sup>7</sup> pour cerner la place de l'identité « ethnico-zonale » dans le score obtenu par chacun d'eux. Nous établissons ensuite le parallélisme entre les scores de deux candidats d'une même zone d'influence politique pour montrer qu'à ce moment, c'est l'identité ethnique qui détermine le résultat du vote avant de terminer par une discussion et une synthèse.

## **1. Présentation du cadre légal et institutionnel, du système électoral et de la carte électorale de l'Église Évangélique du Congo**

### ***1.1. Cadre légal et institutionnel de l'EEC***

Excepté les saintes Écritures, l'Église Évangélique du Congo qui est issue des cendres des missions protestantes scandinaves, disposent des textes fondamentaux qui représentent son cadre légal et institutionnel.

L'Église Évangélique du Congo (E.E.C) fonctionne suivant un régime presbytéro-synodal, « régime dans lequel le gouvernement de l'Église est dévolu à une pyramide d'assemblées délibérantes, déléguant leur pouvoir exécutif à des conseils élus par elles-mêmes. Ce régime est caractérisé par un corps mixte, unissant ecclésiastiques et laïcs dans la direction des affaires de l'Église. En effet l'échelle hiérarchique de cette organisation ecclésiale donne la primauté au Synode qui en est l'Assemblée Générale et le principal organe de décision. Il se réunit tous les quatre ans en session ordinaire<sup>8</sup> pour traiter des questions relevant de sa compétence parmi lesquelles l'élection du Président, du Vice-Président, des membres du Conseil synodal, du Bureau synodal, des réviseurs, des évaluateurs, etc.

Le Conseil synodal, deuxième organe de décision suivant l'ordre hiérarchique, gère le fonctionnement de l'Église dans l'intervalle des

---

<sup>6</sup> Élection du Président et du Vice-Président de l'EEC.

<sup>7</sup> Chacun d'eux étant originaire d'une zone.

<sup>8</sup> Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande des 2/3 de ses membres.

sessions du Synode. Il se réunit une fois l'an en session ordinaire et peut également se réunir en session extraordinaire en fonction des urgences et à la demande de 2/3 de ses membres.

Le Bureau synodal est l'organe d'administration et d'exécution de l'Église placé sous l'autorité du Conseil synodal<sup>9</sup>. Il gère le fonctionnement de l'Église au quotidien, c'est-à-dire dans l'intervalle des sessions du Conseil synodal.

### *1.2. Le système électoral de l'Église Évangélique du Congo*

L'Église Évangélique du Congo (E.E.C) fonctionne sur la base d'un système démocratique dans lequel les responsables à différents niveaux de l'échelle hiérarchique<sup>10</sup> sont élus au suffrage universel direct ou indirect selon les cas. Les conseillers consistoriaux, paroissiaux ou ceux de l'annexe qui composent l'organe de décision au niveau intermédiaire et de la base (conseil consistorial, conseil paroissial ou d'annexe), sont élus par leurs assemblées générales respectives (ordinaire ou extraordinaire, selon les cas) pour un mandat de quatre ans renouvelables une fois et ce, conformément aux dispositions réglementaires.

Cependant, l'élection du Président de l'Église Évangélique du Congo obéit à une logique particulière. Elle se déroule en deux phases : une élection primaire<sup>11</sup> et une élection définitive qui se déroule lors des assises du Synode tous les quatre ans, sauf cas de force majeure.

L'élection primaire a pour objectif de sélectionner trois candidats à la présidence de l'EEC par un collège électoral formé par les membres des Conseils consistoriaux, de la Conférence des ecclésiastiques et du Conseil synodal. La réception et l'enregistrement des déclarations de candidatures sont faits par la commission synodale de vote. Celle-ci arrête la liste des candidats remplissant les critères prévus par les dispositions règlementaires. Il s'ensuit la communication de cette liste aux conseils consistoriaux, à la conférence des ecclésiastiques et au Conseil synodal aux fins d'organiser la primaire à une date déterminée.

---

<sup>9</sup> Cf. Article 58 des statuts de l'EEC, p. 22

<sup>10</sup> L'organigramme de l'EEC se présente de la manière suivante : annexe-paroisse-consistoire-Bureau synodal-Conseil synodal-Synode.

<sup>11</sup> Qui constitue d'ailleurs l'enjeu de cette réflexion.

Chaque électeur ne peut élire qu'un candidat sur la liste établie par la commission synodale de vote.

Pendant les primaires, chaque collège électoral met en place une commission ad hoc qui fait office de commission de vote, indépendante vis-à-vis de l'exécutif et qui a la compétence requise pour organiser l'élection primaire conformément aux dispositions réglementaires et aux instructions de la commission synodale de vote<sup>12</sup>, au niveau des organes de base et intermédiaires. À la période fixée par la commission synodale de vote, les collèges électoraux sont convoqués par leurs responsables respectifs. Le scrutin est ouvert et clos par le responsable de la commission ad hoc de vote. Les votes s'expriment par bulletins secrets et un procès-verbal du scrutin est établi après dépouillement par le secrétaire de la commission ad hoc. Les résultats des primaires sont centralisés par la commission synodale de vote qui arrête la liste de trois candidats en proclamant les résultats du scrutin devant le Synode<sup>13</sup>. Intervient alors le moment décisif où les délégués au Synode choisissent parmi les candidats retenus à l'issue de l'élection primaire, lequel sera le prochain Président de l'Église Évangélique du Congo. Le scrutin se tient au niveau de trois organes : à la Conférence des ecclésiastiques, au Conseil synodal et au Synode.

Le vote du Président de l'Église Évangélique du Congo est acquis à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si au premier tour aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, il est procédé à un second tour de scrutin. À ce moment, la majorité relative suffit pour que le vote du Président de l'Église Évangélique du Congo soit acquis<sup>14</sup>.

Théoriquement, toute forme de propagande ou de campagne électorale est strictement proscrite. La Commission synodale de vote ainsi que les autres commissions de vote à tous les niveaux de l'Église, ont l'obligation de veiller à la stricte observation de cette disposition<sup>15</sup>. Cependant dans la pratique, c'est tout le contraire qui se produit. L'on observe d'ailleurs paradoxalement les mêmes comportements électoraux identiques à ceux du monde politique païen mais avec une moindre ampleur (achat des consciences, propagande, promesses...).

---

<sup>12</sup> Cf. Article 90 du Règlement Intérieur de l'EEC, p. 42.

<sup>13</sup> Cf. Article 94 du Règlement Intérieur de l'EEC, p. 43.

<sup>14</sup> Cf. Article 95 du Règlement Intérieur de l'EEC, p. 43.

<sup>15</sup> Cf. Article 95 du Règlement Intérieur de l'EEC, p. 43.

### *1.3. La carte électorale de l'Église Évangélique du Congo*

La carte électorale de l'EEC présente trois grandes zones d'influence : la « zone nord », la « zone pool » (qui reste toutefois l'équivalent du département du Pool) et la zone « grand Niari ». La « zone nord » regroupe tous les consistoires et champs d'évangélisation de la partie septentrionale de la République du Congo. Son influence tient au fait qu'elle apparaît symboliquement comme le « faiseur de rois » en raison du système d'alliances spontanées et subtiles qui naissent lors des synodes électoraux. Elle joue par conséquent le rôle « d'arbitre » en militant en faveur ou en défaveur des candidats des deux autres zones lors d'élections pour les principaux animateurs de l'exécutif, notamment pour le président et le vice-président de l'Église Évangélique du Congo. En contrepartie, les autres zones lui miroitent des garanties sur le soutien qu'elles peuvent apporter à son candidat à un poste autre que celui pour lequel elles ont postulé<sup>16</sup>.

La « zone Pool » regroupe tous les consistoires et champs d'évangélisation du département du Pool. C'est la zone la plus ancienne dans l'histoire de l'évangélisation au Congo-Français.

Enfin, la zone « grand-Niari » part des « pays du Niari » jusqu'au Kouilou et Pointe-Noire. Historiquement, c'est la deuxième zone la plus ancienne suivant l'évangélisation du Congo-Français.

Cette transposition de la réalité politique païenne dans l'Église se justifie par le fait qu'il s'agit des mêmes acteurs. Les chrétiens, étant aussi les citoyens de la République du Congo, possèdent les droits civiques au même titre que les autres citoyens. En effet dans l'échiquier politique congolais, l'« UDH YUKI »<sup>17</sup> (dissidence du MCDDI) et

---

<sup>16</sup> Il s'agit souvent du poste de vice-Présidence en cas d'élection de leur candidat au poste de Président de l'EEC. L'évangélisation tardive de cette zone ainsi que la faiblesse numérique de son électorat constituent éventuellement les causes de ce handicap géopolitique qui minore son influence politique au sein de l'EEC. Si bien qu'elle est contrainte de composer avec les deux autres pour se hisser au sommet de l'exécutif. Soit avec celle du Pool (cas de l'élection de novembre 2021), soit avec celle du Grand Niari (Cas de l'élection de 2016).

<sup>17</sup> Considérée comme une dissidence du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (M.C.D.D.I), parti créé par Bernard Kolelas, ancien maire de Brazzaville et ancien premier ministre du dernier gouvernement Lissouba. A la veille des échéances de 2016, il y eut une dislocation de ce parti en raison des antagonismes entre les deux frères Landry et Parfait Kolelas. Landry Kolelas

« Maba ma Tatu » (trois palmiers) symbolisent respectivement les territoires politiques et électoraux du Pool et du grand Niari. Le premier étant l'association politique de Guy Brice Parfait Kolelas, acteur politique du Pool, décédé le 22 mars 2021 à Dugny (en France) à l'âge de 62 ans, alors que le second représente l'emblème de l'UPADS, parti de l'ancien président congolais Pascal Lissouba, décédé à Perpignan (en France), le 24 août 2020 à l'âge de 88 ans.

Cette conflictualité classique Pool-Grand Niari, entretenue au niveau du paysage politique païen n'épargne pas le champ religieux, notamment celui de l'Église Évangélique du Congo où les luttes sont manifestes entre les partisans des deux camps, singulièrement en périodes pré-électorales, électorales et post-électorales. Ce phénomène qui trouve ses racines dans l'histoire de la République du Congo, s'est matérialisé lors de l'élection primaire et définitive au poste de Président de l'EEC en 2016. Au cours de cette élection, chacun des candidats avait fait une percée significative dans sa zone ou son milieu d'influence politique. Nous nous contentons dans cette réflexion, d'analyser et interpréter les résultats des primaires pour confirmer notre hypothèse.

## **2. L'identité ethnico-zonale comme déterminant du vote au sein de l'EEC**

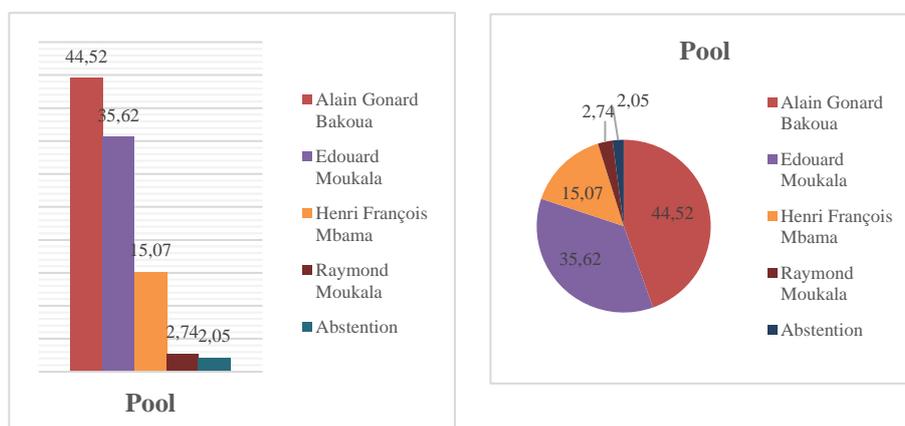
Notre hypothèse consiste entre autres, à affirmer que l'identité ethnico-zonale détermine le résultat du scrutin lorsque l'élection oppose deux candidats appartenant à deux zones d'influence politique différentes. Nous prenons pour support d'analyse les résultats des pasteurs Alain Gonard Bakoua, Kongo-lari et ressortissant du Pool et Edouard Moukala, bembé originaire de la Bouenza et donc du Grand-Niari

---

reprochant son frère Parfait Kolelas de s'écarter ou se démarquer de la ligne directrice du parti tracée par leur défunt père Bernard Kolélas relative à l'alliance PCT-MCDDI et apparentées exigeant de faire allégeance au Président Denis Sassou Nguesso. Ce qui poussa Parfait Kolelas à créer l'UDH-YUKI. En fait, pour les observateurs, il s'agit, ni plus, ni moins que d'une mise en exergue de la stratégie de « diviser pour mieux régner » orchestrée par le pouvoir de Brazzaville. Néanmoins, cette scission du MCDDI n'a pas entamé la popularité de Guy Brice Parfait Kolelas, leader de cette association. Au contraire, son association occupe une place de choix dans le paysage politique congolais. Reste à savoir si cette association tiendra le coup après le décès de son leader charismatique courant 2020.

symbolisé par l'acronyme Nibolek (J. P. Missié, 2008, R. Bazenguissa-Ganga, 2001)<sup>18</sup>.

Les scores obtenus par chacun d'eux dans sa zone, confortent notre hypothèse et témoignent de la mutation de l'identité chrétienne qui constitue pourtant leur dénominateur commun. Dans la zone du Pool et comme l'illustre d'ailleurs très bien ces figures (histogramme et diagramme), on s'aperçoit que le pasteur Alain Gonard Bakoua (originaire du Pool) a obtenu 44,52% de suffrages, soit près de la moitié des suffrages exprimés, contre 35,62 % pour le pasteur Edouard Moukala (originaire du Grand-Niari)<sup>19</sup>.



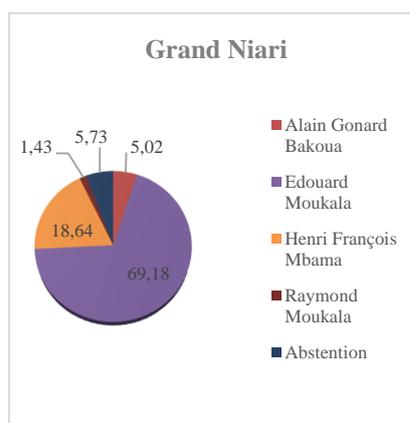
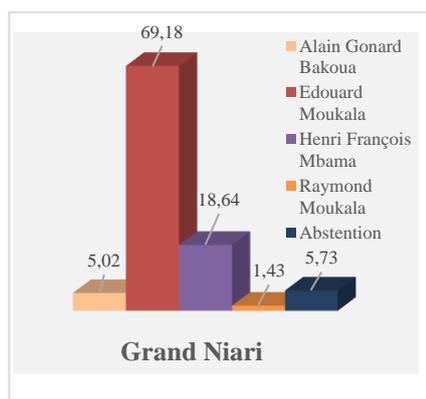
La promotion de cette ethnicité politique en milieu chrétien est d'ailleurs bien perçue par Jean Pierre Missié (2008) qui fait observer les divers imaginaires construits par les fidèles. Ainsi, affirme-t-il :

<sup>18</sup> L'acronyme Nibolek a été forgé par le pouvoir du président Pascal Lissouba autour des années 1992. Il signifie Niari, Bouenza, Lékoumou. Ce sont les trois départements qui composent le Grand Niari

<sup>19</sup> Il faut également noter que le pasteur Edouard Moukala, vice-président sortant en 2016, avait construit sa légitimité durant la mandature 2012-2016 précédant les élections de 2016. Si bien que certains observateurs justifient sa victoire par l'instrumentalisation de cet ancien statut qui lui aurait permis d'asseoir sa légitimité politique au niveau de toute l'Église. Dans ces conditions, expliquent-ils, son score au niveau national serait aussi assujéti à cet avantage qu'il aurait eu sur les autres concurrents à cette élection de 2016.

Les acteurs (fidèles) produisent des imaginaires à travers lesquels ils compartimentent le territoire national (Église pour le cas d'espèce) en mettant ensemble plusieurs départements. De sorte qu'ils se servent de supports existants pour suggérer, mettre en exergue, imposer par une violence symbolique une identité naguère latente : zone Nord/Sud ; Pool ; « Grand Niari » ; voire « Nibolek » ou « Niboland » ; « gens d'eau » (J.P. Missié, 2008, p. 839).

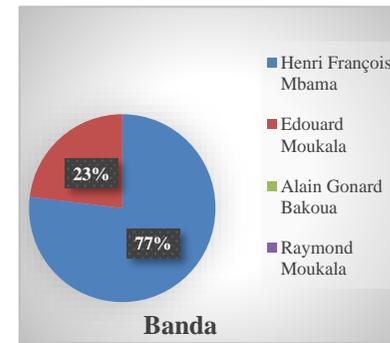
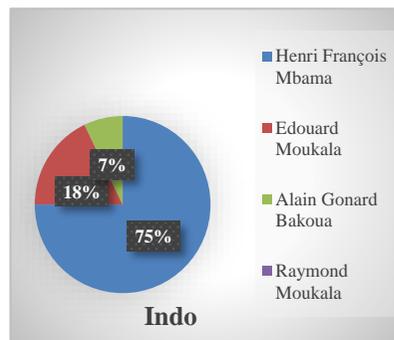
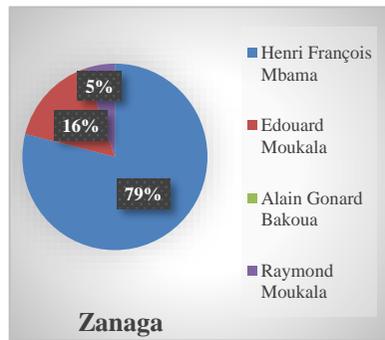
Cette tendance se confirme également dans la zone du Grand-Niari, considérée globalement comme le fief électoral du candidat Edouard Moukala qui remporte le scrutin avec 68,18%, soit plus de la moitié de suffrages exprimés dans cette partie, contre 1,43% pour le pasteur Alain Gonard Bakoua, Kongo-lari et ressortissant du Pool, comme l'illustre ces deux figures (Histogramme et diagramme).



À la lecture de ces résultats, l'on s'aperçoit concrètement que le résultat du scrutin est effectivement fonction de l'identité ethno-zonale du candidat confirmant de fait notre hypothèse. L'Église ne saurait donc faire exception aux logiques du « monde » politique païen comme on peut le penser a priori. Bien au contraire, ces différentes logiques ont pris corps au sein de l'EEC au grand dam de ses principes en tant qu'organisation chargée de gérer les biens du salut et fondé sur un code moral strict.

### **3. L'identité ethnique comme déterminant du vote au sein de l'EEC**

Le deuxième pallier de notre hypothèse consiste à vérifier si l'identité ethnique supplante l'identité ethnico-zonale dans le résultat du scrutin lorsque l'élection oppose deux candidats appartenant à une même zone d'influence politique. Autrement dit, nous montrons comment, l'identité ethnique se révèle déterminante quand il s'agit de départager deux candidats appartenant à une même zone électorale. Nous étayons cet argumentaire en confrontant les scores des pasteurs Edouard Moukala et Henri François Mbama, tous deux originaires du Grand-Niari, dans certaines des entités de cette zone électorale (Banda, Indo et Zanaga).



Alors que sur le plan global, le pasteur Edouard Moukala, issu de l'ethnie bembé gagne largement l'élection dans cette zone (Grand-Niari) considérée comme une base électorale pour lui, les résultats de l'élection au niveau de trois consistoires de cette zone contredisent pourtant cette tendance. Il s'agit des consistoires de Zanaga, Banda et Indo où le pasteur Henri François Mbama, d'origine « téké », donc théoriquement proche des populations puisque ayant la même identité ethnique qu'elles, a largement remporté l'élection. Intuitivement, il nous semble que les électeurs de ces trois consistoires, ont fait allégeance au pasteur Henri François Mbama au détriment du pasteur Edouard Moukala, en raison éventuellement de ses origines Téké. La variable ethnique est ici très déterminante dans le choix des électeurs. Cela se confirme à travers le score obtenu par ce dernier dans ces trois entités même s'il peut y avoir d'autres motivations électorales derrière ce résultat. D'abord à Zanaga, le pasteur Henri François Mbama a obtenu 79 % de voix, contre 16 % pour le pasteur Edouard Moukala. Ensuite à Indo où le pasteur Henri François Mbama a obtenu 75 % de suffrages exprimés, contre 18% pour le pasteur Edouard Moukala. Enfin dans le consistoire de Banda où la victoire du pasteur Henri François Mbama s'est aussi largement confirmée avec 77% de voix, contre 23% pour le pasteur Edouard Moukala. En moyenne, dans ces trois entités considérées comme essentiellement peuplées par l'ethnie Téké, le pasteur Henri François Mbama a obtenu 77% de suffrages exprimés. Ce qui paraît comme un score constant. En faisant une incursion dans le consistoire de Djambala (zone essentiellement Téké) dans le département des Plateaux au nord de la République du Congo, on s'aperçoit également que cette tendance consistant à prioriser le choix du candidat du « coin » se confirme avec, là aussi, la victoire du pasteur Henri François Mbama avec 50 % de suffrage exprimés, contre 35,71% pour le pasteur Edouard Moukala.

Ces résultats témoignent des allégeances tribales que les électeurs manifestent vis-à-vis des candidats selon qu'ils soient de leur zone, de leur ethnie ou d'un autre milieu. Gilbert Bet'Ukany (2014, p. 259-260) ne dit pas autre chose ici :

Même dans la conjoncture d'une démocratie apaisée, l'ethnie demeure un aiguillon, une motivation, une instance qui explique des comportements et des choix individuels et collectifs. L'ethnie est devenue dans la vie quotidienne, le principal explicatif de

certains dysfonctionnements de l'administration, de la justice, de la politique et des médias... Aujourd'hui, l'ethnie est devenue une façon dont les groupes humains se démarquent les uns des autres, une conception factice des rapports sociaux qui portent en elle le germe de l'exclusion.

Au demeurant, on se rend compte, comme énoncé dans notre hypothèse que quand l'élection oppose deux candidats d'une même zone d'influence politique, l'identité ethnique détermine le résultat du vote. La manipulation du référent ethnique constitue alors un outil essentiel déterminant le résultat du vote et permettant de comprendre les enjeux électoraux au sein de l'EEC. Raison pour laquelle Thomas Sotinel (1997) affirme qu'« au Congo [comme en Afrique], la politique ne se conçoit pas hors des bases régionales et ethniques ». Aussi, ce phénomène n'épargne même pas l'Église. Autrement dit, le facteur ethnique influence le résultat de l'élection au sein de l'Église comme c'est le cas dans le monde païen (X. B. Kitsimbou, 2006). La promotion de l'ethnie ou sa réactivation à des fins électorales est devenue un enjeu essentiel lors de ces moments électoraux. C'est donc à juste titre qu'Abel Kouvouama (2019, p. 25) qui cite Elikia Mbokolo et Jean-Loup Amselle affirme que « le recours à l'ethnie est une instrumentalisation des groupes et classes sociales en compétition pour le contrôle ou l'accession au pouvoir d'Etat [d'Église] ».

Ce qui traduit par conséquent l'enlèvement de l'identité chrétienne qui se trouve en latence lors de ces périodes hautement sensibles. La victoire du pasteur Henri François Mbama sur le candidat Edouard Moukala dans trois des consistoires de la zone Grand-Niari où ce dernier est pourtant largement vainqueur (si l'on s'en tient au score global de cette zone), est fort édifiante. Dès lors, les autres déterminants électoraux (identité promotionnelle, identité chrétienne, capital social, relations...), apparaissent comme électoralement moins décisifs dans les scores de chaque candidat. Il s'agit en fait d'une transposition de l'univers politique païen dans l'univers politique ecclésial, une sorte de copier-coller. Les expressions du genre « le pays d'abord » sous-entendu le coin ou la zone d'abord qui sont parfois exhibées de façon éhontée par les chrétiens, témoignent de cette « mondainisation » ou « paganisation » politique de l'EEC. Philippe Mabilia (2012, p. 57) stigmatise d'ailleurs la double nature qui caractérise les chrétiens aujourd'hui :

Le paradoxe que vivent la majorité des chrétiens (80%) est loin d'être simplement anecdotique : chrétiens le jour, païens la nuit ; pratiquants le dimanche, athées le reste de la semaine. Inutile de faire un dessin pour expliquer les comportements d'Église empreints de paganisme ou du péché d'intempérance qui revêt plusieurs formes actuellement : trop d'alcool, trop de voyages, trop de responsabilités, trop de cumul de charges, trop de plaisirs [...].

L'Église a donc été influencée de l'extérieur puisque les pratiques politiques en vigueur au niveau du monde politique païen, sont devenues l'apanage de l'Église Évangélique du Congo. Jean-François Bayart (1989, p. 275) en fait d'ailleurs largement écho sur ce phénomène social qui a pris corps au sein des églises chrétiennes :

En conséquence, les églises chrétiennes sont frappées du même mal débilisant que les institutions de l'État : les luttes fractionnelles qui, en religion comme en politique, s'exacerbent à l'occasion des successions, paroissiales ou épiscopales, et qui ont pour enjeu l'accès aux ressources ecclésiales.

Au regard de cette réalité, les déterminants électoraux au sein de l'EEC restent assujettis aux différentes identités, qu'elles soient ethnico-zonale, départementale ou ethnique. Il y a donc toujours une quête d'identité à travers laquelle les électeurs se reconnaissent et qui détermine finalement leur choix pour tel candidat ou pour tel autre. Dès lors, les identités ethnico-zonale, départementale, ethnique deviennent « une identité collective de plusieurs individus qui ne forment qu'un socialement, soit idéologiquement, soit politiquement au sein du corps social d'agents sociaux ou d'acteurs aux intérêts considérés par eux comme communs et spécifiques » (A. Kouvouama, 2019). Ainsi, il se pose la question de la rationalité du choix électoral dans un environnement où, l'identité chrétienne impose pourtant aux chrétiens de briller par l'exemple et de s'extraire des pratiques ou des logiques dites du « monde » (R. M. Lengo, 2021).

#### **4. Discussion et synthèse**

En dépit de cette réalité incontestable qui gangrène la pratique électorale au niveau de l'Église Évangélique du Congo, il existe

néanmoins des exceptions à la règle avec l'élection des candidats issus des ethnies, considérées comme numériquement minoritaires. Les élections des pasteurs Patrice N'souami à la présidence, Joseph Mban, Mathieu Fridolin Djema et Guy Locko Elenga à la vice-présidence, constituent des exceptions du fait qu'ils sont tous les trois issus d'ethnies minoritaires au sein de l'EEC (Vili, Gangoulou, Bakwelé et Makoua-Mbéti). Ce qui peut paraître paradoxal par rapport à certaines évidences établies<sup>20</sup>, caractéristique de cette arène épiscopale et qui traduit l'expression, quoique relative, de la rationalité dans le choix des électeurs. En fin de compte, leur élection trouve comme clef d'explication, le paradigme de l'électeur ou du vote rationnel forgé par Vladimir O. Key (1966) et pour lequel le choix de l'électeur est essentiellement motivé par le calcul rationnel qu'il fait mieux par l'avantage qu'il est susceptible de tirer en votant pour tel candidat ou tel autre.

Outre ces cas, toute l'histoire de l'EEC confirme l'expression de l'identité ethno-zonale, départementale et ethnique dans le choix des principaux animateurs (au niveau de l'exécutif principalement) où le système d'alliances politiques circonstancielles est parfois actionné, voire réactivé en faveur ou en défaveur d'un candidat ou d'un autre qui garantit les aspirations de l'électeur.

Par ailleurs, il faille noter que l'élection d'un candidat dans cet environnement ecclésial n'est pas conditionnée par un « projet politique »<sup>21</sup> clairement défini et préalablement conçu par ce dernier pour le « vendre » aux électeurs comme c'est la règle dans le système démocratique classique. Ceci est d'autant étonnant, puisque le vote demeure d'abord et avant tout un acte politique commandé par la perception qu'ont les électeurs des principaux objets politiques (N. Mayer et D. Boy, 1997 ; B. Cautrès, A. Muxel, 2009)<sup>22</sup>. La prohibition formelle des campagnes électorales qui peuvent pourtant constituer des moments révélateurs des compétences managériales ou des limites de

---

<sup>20</sup> Déterminants classiques à caractère ethno-tribal comme l'identité ethno-zonale, départementale, ethnique.

<sup>21</sup> L'équivalent d'un projet de société dans le système démocratique classique.

<sup>22</sup> Cf. le paradigme psycho-politique incarné par les chercheurs du « Survey Research Center » de l'Université du Michigan comme A. Campbell, P.E. Converse, W. E. Miller, D. E. Stokes.

chaque candidat, dénote de la particularité de l'élection au sein de l'EEC.

Cependant, le modèle sociologique (Paul Lazarsfeld et *al*, 1944) qui prône le déterminisme électoral, permet d'établir une connexion entre ces deux réalités sociologiques (monde politique païen et milieu religieux) et de déduire finalement que les résultats du vote au sein de l'Église Évangélique du Congo, du moins pour ce qui concerne l'élection des animateurs de l'exécutif, sont aussi influencés dans une large mesure par certains déterminants identiques à ceux du monde païen (identité ethnique-zonale, départementale, ethnique). Car lors de ces moments où les identités (ethnico-zonales, départementales, ethniques) sont réactivées, c'est souvent la raison du cœur qui supplante, à quelques exceptions près, la rationalité et l'objectivité des électeurs qui finissent par mettre en latence ou en veilleuse leur éthos chrétien.

Certes, d'autres variables peuvent s'avérer déterminantes dans le résultat de l'élection (liens ou réseaux sociaux, identité promotionnelle, carrière professionnelle...). Mais en dernière instance, les variables ethno-tribales déterminent le résultat du vote dans l'EEC. L'analyse faite en amont avec pour support les résultats des élections primaires de 2016, accrédite la thèse du déterminisme électoral au sein de l'EEC bien qu'il y ait des exceptions à cette règle.

## **Conclusion**

La question des déterminants électoraux au sein de l'Église Évangélique du Congo rappelle la problématique du rôle de l'Église dans la société. En effet, s'il est reconnu que par principe l'Église a l'obligation de se situer au-dessus de tout clivage politique à caractère ethno-tribal, puisque fondée sur la charité, l'expérience montre que dans la pratique, cette exigence peine à se matérialiser et ne constitue presque une illusion au sein de l'Église Évangélique du Congo, à quelques exceptions près. L'analyse des résultats des élections primaires de 2016 au poste de Président de l'Église Évangélique du Congo, prouve clairement que les enjeux électoraux au sein de cette arène épiscopale obéissent aux logiques identiques à celles en vigueur dans le monde païen. Si bien que les résultats de l'élection sont, dans une large mesure, assujettis aux déterminants ethniques et tribaux. La

seule particularité est liée au fait que quand la rivalité électorale oppose deux candidats appartenant à deux zones d'influence politique, c'est l'identité ethno-zonale qui détermine le résultat du vote. Par contre, lorsque l'enjeu électoral concerne deux candidats issus de la même zone d'influence politique, l'identité ethnique se révèle particulièrement décisif dans le résultat du vote.

### **Références bibliographiques**

- BAYART Jean-François, 2018, *Violence et religion en Afrique*, Paris, Karthala.
- BAYART Jean-François, 1989, *Les Églises chrétiennes et la politique du ventre. Le partage du gâteau ecclésial*. Paris, Karthala.
- BAZENGUISSA-GANGA Rémy, 2014, « Gouvernance et États en Afrique, Pistes pour une sociologie des mutations politiques », Régine Tchicaya-Oboa et al (dir.). *Sociétés en mutation dans l'Afrique contemporaine, dynamiques locales, Dynamiques globales*, Paris, Karthala, p. 495-511.
- BAZENGUISSA-GANGA Rémy, 2001, « Rester jeune au Congo-Brazzaville : violences politiques et processus de transition démocratique », *Autre part*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 118-134.
- BERNAULT Florence, 1996, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon, 1940-1965*, Paris, Karthala.
- DURKHEIM Emile, 2013, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige, Éditeur, PUF.
- EBOUSSI BOULAGA Fabien, 1978, *Pour un concile africain*, Paris, Présence Africaine.
- KITSIMBOU Bienvenu Xavier, 2006, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Nancy, Science politique, Université Nancy II.
- KOBENAN TAN Nestor, 2019, *L'Église au défi des identités, Pastorale de l'interculturalité en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- KOUVOUAMA Abel, 2019, *Identité et mémoire en Afrique subsaharienne*, Séminaire de recherche ITEM EA3002, octobre 2019, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- LAHIRE Bernard, 1998, *L'homme pluriel*, Paris, Nathan.

- LAZARSELD Paul, BERELSON Bernard, Gaudet Hazel, 1944, *The People's Choice. How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press, 1968.
- MABIALA Philippe, 2012, *Le Congo-Brazzaville et son 'Eglise : Le défi de la démission*. Paris, L'Harmattan.
- MAYER Nonna et BOY Daniel, 1997, *Les « variables lourdes » en sociologie électorale*, Enquête, 5, p. 109-122.
- MBEMBE Achile, 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- MISSIE Jean-Pierre, 2008, « Ethnicité et territorialité. Deux modes du vécu identitaire chez les tékés du Congo-Brazzaville », *Cahiers d'études africaines*, 192, p. 835-864.
- MUBANGUI BET'UKANY Gilbert, 2014, « Le cartel social : liens « faibles » et liens « forts » ou les nouvelles sociabilités en construction en Afrique », Régine Tchicaya-Oboa et al (dir.), *Sociétés en mutation dans l'Afrique contemporaine, dynamiques locales, Dynamiques globales*, Paris, Karthala, p. 255-266.
- NGOÏE-NGALLA Dominique, « Violence au Congo : démission des hommes de prière et de culture », *Semaine Africaine*, n°1971 du jeudi 14 octobre 1993.
- NGUIMBI Marcel, 2005, « Conflits en Afrique. Plaidoyer pour une identité plurielle », *Les Cahiers de l'IGRAC*, n°1, p. 29-34.
- SOTINEL Thomas, 1997, « La guerre du Congo-Brazzaville », *Le Monde diplomatique du 15 juin 1997*.
- TAMBA Moustapha, 2014, « Mutations politiques au Sénégal, bilan de cinquante ans d'indépendance (1960-2010) », Régine Tchicaya-Oboa et al (dir.), *Sociétés en mutation dans l'Afrique contemporaine, dynamiques locales, dynamiques globales*, Paris, Karthala, p. 97-112.
- TONDA Joseph, 2015, *L'impérialisme postcolonial, critique de la société des éblouissements*, Paris, Karthala.
- TONDA Joseph, 1998, « La guerre dans le Camp-Nord, au Congo-Brazzaville. Ethnicité et ethos de la consommation-consumation », *Politique africaine*, 72, p. 50-67.
- WETJEN Patrice Joseph, 2010, *La tribu africaine comme lieu de solidarité. Du refus à la négation de la différence*, Paris, L'Harmattan- Cameroun.

## **INSTRUCTIONS AUX AUTEURS**

**Les Cahiers de l'IGRAC** est une revue semestrielle de l'Interdisciplinaire Groupe de recherche sur l'Afrique Contemporaine de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi (Congo). Elle publie des articles originaux dans les différents domaines des Lettres et des Sciences humaines et sociales. Les règles pour la présentation des articles sont celles communes à la plupart des revues et grandes maisons d'édition.

Pour être recevables par l'administration de la revue, les manuscrits, doivent respecter les normes suivantes :

Volume : La taille du manuscrit doit être comprise entre 35000 à 40000 signes. Il doit être écrit en Times New Roman, taille 12 (pour le corps du texte, 10 pour les notes de bas de page et 11 pour les citations en retrait), interligne simple. Le titre de l'article (taille 12) ainsi que les sous titres (taille 12) dans le corps du texte sont présentés en gras.

L'équipe rédactionnelle de la revue soumet à une instruction par les pairs les manuscrits reçus pour publication. À partir du numéro 15, les auteurs soumettant leurs manuscrits aux Cahiers de l'IGRAC doivent respecter les normes typographiques, scientifiques et de référencement adoptées par le Comité Technique Scientifique / Lettres et Sciences Humaines du CAMES, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des Comités Consultatifs Interafricains.

Voici donc le point 3 desdites normes à l'attention des auteurs.

### **« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES**

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- **Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale**  
: Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain** : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

**3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets.**  
Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont

sait prouver ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

#### Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.  
AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. 4.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan. ».

Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations, l'usage des majuscules, etc. Ils doivent :

- utiliser les majuscules accentuées (À, É) ;
- utiliser les guillemets français (« ») ;
- n'utiliser les guillemets anglais (" ") qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets ;
- présenter les citations courtes (1, 2 ou 3 lignes) entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes ;
- présenter les citations longues (4 lignes et plus) sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 2 cm à gauche : taille de la police : 11.
- mettre entre crochets [ ] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...] ;
- placer les notes au bas de chaque page, les numéroter en continu,
- utiliser les exposants pour les appels de note, les placer avant la ponctuation.

Les auteurs sont invités à envoyer directement leurs articles au rédacteur en chef : **Patrice Moundza**, MC, École Normale Supérieure de Brazzaville : **patrice.moundza@umng.cg**

Les frais d'instruction de l'article sont de 15000 FCFA (23 euros) payables au moment de l'envoi de l'article. Les auteurs dont les articles ont été acceptés doivent procéder au règlement des frais d'insertion (qui s'élèvent à 35 000 FCFA) auprès de :

- **Atipo Antomella Kornégie** : WhatsApp (+242 06 695 39 30) ; E-mail ([antomellaatipo@gmail.com](mailto:antomellaatipo@gmail.com)) ;
- copie à l'agent comptable de l'IGRAC, **Marcel Ipari** : WhatsApp (+242 04 440 22 08) ; E-mail ([iparimarcel2019@gmail.com](mailto:iparimarcel2019@gmail.com)).

## Sommaire

- 13 Noël Christian-Bernard OBIANG NNANG, **Du *muthos* au *logos* dans la Grèce classique : de la médecine mythographique (« mythothérapie ») au Serment d’Hippocrate**
- 33 Korè Ebenezer SEDEGAN et Codjo Richard AKODANDE HONMA, **Le coup d’État du 26 octobre 1972 : militantisme et engagement politique de la jeunesse béninoise de 1972 à 2016**
- 51 André Dominique YAPI, **Les tentatives de mise en œuvre d’une politique de « responsabilisation » des paysans en Côte d’Ivoire (1991-2008)**
- 73 René NGATSAKO, **Au cœur de l’économie lignagère (XIX<sup>e</sup> siècle), la femme moyi, une source d’enrichissement**
- 85 Émilie ZOLA KALUFUAKO, **Donatien Dibwe dia Mwembu : Parcours d’un érudit**
- 109 Victor MOUSSOUKI MPANDI et Joachim Emmanuel GOMA-THETHET, **Les associations œcuméniques françaises et la question de l’éducation à la paix en République du Congo de 2007 à 2017**
- 129 Lacina FOFANA, **Infrastructures préscolaires et niveau de scolarisation en côte d’ivoire : cas du préscolaire à Korhogo**
- 151 Ferdinand NDZANI et Omad Laupem MOATILA, **Recours à la médecine traditionnelle des populations de Talangai à Brazzaville (République du Congo)**
- 171 Christian MALIKI, **Le transport par taxis-motos à Kinshasa (République Démocratique du Congo)**
- 187 Richard Macaire LENGU, **Les déterminants électoraux au sein de l’Église Évangélique du Congo en République du Congo**
- 211 Ramatou TRAORÉ, Adaman SINAN et Zié SORO, **Stratégies d’adaptation des producteurs de mangues face au changement climatique à Korhogo**
- 237 Chancelv ITOUA AWOUÉ, **Ekongo : une danse traditionnelle de la Cuvette (République du Congo)**
- 247 Célestin Yao AMANI, Yao Macquaire et Claude Yao AKOUÉ ANGORAN, **Hausse du niveau de la mer et adaptation des populations insulaires de Lahou Kpanda**
- 269 Martin Armand SADIA et Baban Marie Grâce Laetticia BOA, **Obstacles à la participation des éducateurs ivoiriens de la protection judiciaire aux sessions de formation continue : approche par les représentations sociales (Littoral Ivoirien)**
- 291 Catin NGUEABAYE, Gertrude NDEKO et Aristide EWAMELA, **Microcrédits et besoins de survie des ménages ruraux au Tchad : analyse de l’impact du dispositif de microcrédit sur l’économie locale dans la province de Mayo Kebbi Ouest**
- 311 Raymond Francis MABOUNDOU et Patient Bienvenu MOUZINGA-KIMBAZA, **L’imaginaire de la covid-19 et mesures prophylactiques à Brazzaville (Congo). Perspectives psycho-anthropologiques**
- 339 Touré Bienvenu METAN, **Mondialisation et choc des civilisations : la recomposition géopolitique d’un nouveau monde**
- 359 Joseph BEOGO, **Le manque d’intérêt pour la lecture des écoliers aujourd’hui : causes et solutions**
- 373 Kanndanan Insiata OUATTARA et Gaspard Inanan KOUEIWON, **Perceptions des filles des classes de 3<sup>ème</sup> et choix d’orientation en seconde c : cas du lycée municipal Djibo Sounkalo de Bouaké**
- 387 Kouakou Mathias AGOSSOU et KOUADIO Kouamé Armel, **Développement diachronique et perception de la délinquance juvénile sur les résultats scolaires des élèves : cas du lycée moderne de la ville de Duékoué (côte d’ivoire)**
- 413 Renaud-Guy Ahioua MOULARET, **Centres de lecture et d’animation culturelle et développement de la lecture publique en Côte d’Ivoire**
- 443 Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURÉ, **Enseignement des arts plastiques dans le système éducatif ivoirien**
- 465 Koudou David DAKOURY et Amadou COULIBALY, **Les manifestations de la théorie brechtienne dans *Mère Courage et ses enfants***
- 481 Dieudonné MOUKOUAMOU MOUENDO, **Le fleuve Congo dans l’imaginaire poétique de Jean-Baptiste Tati Loutard**